



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mercredi 1<sup>er</sup> décembre 2021 — N° 17**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 9 h 40.

---

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Déclarations de députés**

M. Lévesque (Chapleau) fait une déclaration afin de souligner le 50<sup>e</sup> anniversaire du Club Optimiste de Touraine inc.

---

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin de souligner le 25<sup>e</sup> anniversaire du Groupe Alpha Laval.

---

M. Campeau (Bourget) fait une déclaration afin de souligner le 30<sup>e</sup> anniversaire du Programme d'information sur le travail et la recherche d'emploi de Montréal et rendre hommage à Mme Danielle Lacombe, directrice générale.

---

Mme Melançon (Verdun) fait une déclaration afin de féliciter l'entreprise Maçonnerie Gratton pour l'invention de la machine Brique-Recyc.

---

M. Jacques (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner le travail des bénévoles de la Coopérative d'habitation du Ruisseau Weedon.

---

Mme Labrie (Sherbrooke) fait une déclaration afin de souligner la Journée mondiale de lutte contre le sida.

---

**1<sup>er</sup> décembre 2021**

---

M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière) fait une déclaration afin de souligner le 20<sup>e</sup> anniversaire de la Société d'horticulture et d'écologie de Saint-Nicolas.

\_\_\_\_\_

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le succès de la campagne de vaccination contre la COVID-19 en Gaspésie.

\_\_\_\_\_

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Carlo DeAngelis, agent de liaison autochtone du Service de police de Montréal.

\_\_\_\_\_

Mme Robitaille (Bourassa-Sauvé) fait une déclaration afin de féliciter le Centre des femmes interculturel Claire et Mme Micheline Cantave pour la mise sur pied du projet À Coeur ouvert.

\_\_\_\_\_

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 54.1 et 54.3 du Règlement, M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de féliciter Mme Manuela Texeira, nommée Personnalité de l'année au Gala Excelor de la Chambre de commerce de Gatineau.

\_\_\_\_\_

À 9 h 53, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 10 h 03.

\_\_\_\_\_

1<sup>er</sup> décembre 2021

---

Moment de recueillement

### Présentation de projets de loi

M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 15 Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 119 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 15.

### Dépôts de pétitions

M. Roy (Bonaventure) dépose deux extraits de pétition concernant la création d'un permis spécial pour la circulation sur les artères municipales avec un quadriporteur muni d'un habitable :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 30 citoyens et citoyennes du Québec;  
(Dépôt n° 152-20211201)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 349 citoyens et citoyennes du Québec.  
(Dépôt n° 153-20211201)

1<sup>er</sup> décembre 2021

---

### Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, Mme Hivon (Joliette) retire certains propos non parlementaires.

À la demande de M. le président, M. Derraji (Nelligan) retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, M. Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation, dépose :

La copie d'un article du *Journal de Montréal*, en date du 1<sup>er</sup> août 2018, intitulé *Un demi-milliard \$ en prêts non remboursés par les entreprises*.

(Dépôt n° 154-20211201)

À la demande de M. le président, M. Barrette (La Pinière) retire certains propos non parlementaires.

### Motions sans préavis

M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, conjointement avec M. Zanetti (Jean-Lesage), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant l'adoption du républicanisme par la Barbade; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

1<sup>er</sup> décembre 2021

---

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Bonnardel, ministre des Transports, conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Dorion (Taschereau), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 38<sup>e</sup> édition de l'opération Nez Rouge, qui se déroule du 26 novembre au 31 décembre 2021 sous le thème « de retour pour vos retours »;

QU'elle rappelle l'importance des bénévoles pour assurer le succès de cette opération et qu'ainsi, elle invite les citoyens à s'inscrire comme bénévole;

QU'elle souligne et félicite l'engagement de tous ceux qui y participent;

QU'elle affirme l'importance d'encourager les conducteurs à faire appel à ce service de raccompagnement lorsque leurs capacités sont affaiblies par l'alcool, la drogue ou encore la fatigue, pendant la période des fêtes;

QU'enfin, elle rappelle que cette initiative contribue à rendre nos routes plus sécuritaires chaque année, en plus de soutenir les organismes locaux oeuvrant auprès des jeunes et dans le sport amateur.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 120 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

---

1<sup>er</sup> décembre 2021

---

M. Tanguay (LaFontaine), conjointement avec Mme Labrie, leader du deuxième groupe d'opposition, Mme Hivon (Joliette), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la grève générale illimitée des travailleuses et travailleurs des CPE; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve), conjointement avec M. Gaudreault (Jonquière), M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), Mme Samson (Iberville) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la modification du Code du travail afin que les dispositions anti briseur de grève s'appliquent sans égard au lieu physique de l'emploi; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

#### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 3, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement dans le secteur financier;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 2, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et modifiant le Code civil en matière de droits de la personnalité et d'état civil;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin d'entendre les intéressés et procéder à l'étude détaillée des projets de loi d'intérêt privé suivants, et ce dans l'ordre ci-après indiqué : projet de loi n° 200, Loi concernant la Ville de Montréal; projet de loi n° 201, Loi prolongeant le délai prévu à l'article 137 de la Charte de la Ville de Gatineau; projet de loi n° 202, Loi concernant l'activité d'assureur de la Fédération québécoise des municipalités locales et régionales (FQM) et la fusion par voie d'absorption de La Mutuelle des municipalités du Québec avec celle-ci;



1<sup>er</sup> décembre 2021

---

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi modifiant diverses dispositions législatives principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif.

---

## AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 08, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

---

Les travaux reprennent à 11 h 18.

### **Projets de loi du gouvernement**

#### *Adoption du principe*

M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, propose que le principe du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 13 heures, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

1<sup>er</sup> décembre 2021

---

Les travaux reprennent à 15 heures.

---

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le principe du projet de loi n° 102, Loi visant principalement à renforcer l'application des lois en matière d'environnement et de sécurité des barrages, à assurer une gestion responsable des pesticides et à mettre en œuvre certaines mesures du plan pour une économie verte 2030 concernant les véhicules zéro émission, soit maintenant adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 15 h 22, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

---

Les travaux reprennent à 15 h 28.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 121 en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 102 est adopté.

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 102 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

**1<sup>er</sup> décembre 2021**

---

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **122** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

*Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 6, Loi édictant la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique et modifiant d'autres dispositions.

Après débat, le rapport est mis aux voix; à 15 h 52, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 14 septembre 2021.

\_\_\_\_\_

Les travaux reprennent à 15 h 56.

\_\_\_\_\_

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **123** en annexe)

Pour : **115** Contre : **0** Abstention : **0**

**1<sup>er</sup> décembre 2021**

---

*Adoption du principe*

M. Lacombe, ministre de la Famille, propose que le principe du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement, soit maintenant adopté.

Le débat est ajourné au nom de Mme Weil (Notre-Dame-de-Grâce).

---

À 18 heures, Mme Gaudreault, troisième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 2 décembre 2021, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

1<sup>er</sup> décembre 2021

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux :

(Vote n° 119)

POUR - 118

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chapleau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (IND)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	Sauvé (PLQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nichols (PLQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellette (IND)	Thouin (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Poulin (CAQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)	
	(Champlain)		

**1<sup>er</sup> décembre 2021**

---

Sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports, conjointement avec M. Fortin, leader de l'opposition officielle, Mme Dorion (Taschereau), M. Arseneau, chef du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski) :

**(Vote n° 120)**

*(Identique au vote n° 119)*

---

1<sup>er</sup> décembre 2021

---

Sur la motion de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques :

(Vote n° 121)

**POUR - 115**

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Montarville)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chauveau)	St-Pierre (PLQ)
Bussièrre (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellet (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

**1<sup>er</sup> décembre 2021**

---

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

**(Vote n° 122**

*(Identique au vote n° 121)*

---

Sur le rapport de la Commission des finances publiques :

**(Vote n° 123**

*(Identique au vote n° 121)*

---